

ARTICLE 14 MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

- A)** Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :
- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit alors changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

- si la rencontre a lieu sur terrain neutre^①, c'est l'équipe la **plus proche** du lieu de la rencontre, ou à défaut l'équipe du capitaine le plus jeune, ou à défaut l'équipe la plus récemment affiliée, qui devra changer de maillots.

^① Les terrains municipaux de la ville de Toulouse ne sont pas considérés comme « terrain neutre ». C'est le Club premier nommé sur le bulletin qui est « recevant ».

- B)** Le Club recevant doit obligatoirement fournir une boîte de secours aux blessés, contenant les objets et produits indispensables à un premier pansement et aux soins à donner d'urgence. Sur un terrain neutre, les deux équipes doivent posséder leur boîte de secours.
- C)** Chaque Capitaine d'équipe doit porter au bras, un brassard de couleur distincte du maillot et d'une largeur d'environ 4 cm minimum.
- D)** Les ballons sont fournis, sous peine de la perte du match, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.
- E)** Des drapeaux de touche doivent être mis à la disposition de l'arbitre par le Club recevant, si nécessaire.